COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE

-=-

POLE REGIONAL DE RECHERCHE APPLIQUEE AU DEVELOPPEMENT DES SYSTEMES AGRICOLES D'AFRIQUE CENTRALE

-=-

PRODUCTION DURABLE DE MANIOC EN AFRIQUE CENTRALE ET INTEGRATION AUX MARCHES – Projet MANIOC

PHASE SUBVENTION FODEC

QUATRIEME REUNION DU COMITE DE PILOTAGE DU PROJET MANIOC

COMPTE RENDU

Mai 2017

LISTE DES SIGLES

CEMAC :	Communauté Economique et Monétaire des Etats de l'Afrique Centrale
CENAREST :	Centre national de la recherche scientifique et technologique
CIRAD :	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
ICRA :	Institut Centrafricain de la Recherche Agronomique
IRA :	Institut National de Recherche Agronomique du Congo
IRAD :	Institut de Recherche Agricole pour le Développement
ITRAD :	Institut Tchadien de Recherche Agronomique pour le Développement
PRASAC :	Pôle Régional de Recherche Appliquée au développement des Systèmes Agricoles d'Afrique Centrale

SOMMAIRE

1 DEROULEMENT DES TRAVAUX 3

1.1 Mots d'ouverture 4

1.2 Vérification du quorum 4

1.3 Validation de l'ordre du Jour 5

1.4 Examen profond des dossiers 5

2 LES OBSERVATIONS FAITES AUX DOSSIERS EXAMINES 5

2.1 Dossier 1 : Suivi des recommandation du troisième comité de pilotage 5

2.2 Dossier 2 : Examen du dossier soumis au FODEC par le PRASAC 7

2.3 Dossier 3 : Examen du dossier sur le Programme de Travail et Budget Annuel (PTBA) 2015-2016 9

2.4 Dossier 4 : Examen du rapport de l'atelier de relance & débats 9

2.5 Dossier 5 : Programme de Travail et Budget Annuel (2017-2018) réaménagé 10

2.6 Dossier 6 : Point sur les divers 11

3 CONCLUSIONS 11

4 RELEVES DE RECOMMANDATIONS 12

Ce Mardi 23 mai 2017, s'est tenue à l'hôtel Hilton de N'Djaména, la quatrième session du Comité de pilotage (CdP) du projet Manioc dans le cadre de la prolongation accordée par le fond FODEC de la CEMAC. Cette session a été conduite sous la présidence du Directeur Général de l'Institut Tchadien de Recherche Agronomique pour le Développement (ITRAD), **Dr DJONDANG KOYE**. Le secrétariat est assuré par la Direction Générale du PRASAC. Ont pris part à ces travaux, les responsables des institutions nationales de recherche ainsi que des Universités partenaires de ce projet, membres du comité de pilotage.

A titre de rappel, le PRASAC implémente ce projet régional Manioc depuis 2011 avec l'appui financier de l'Union Européenne et la contrepartie de la Commission de la CEMAC et celle des partenaires techniques. Mais, l'arrêt de la subvention de l'Union Européenne le 31 décembre 2015 est intervenue à la date contractuelle de fin du projet alors que du fait du retard au démarrage du projet, d'importantes activités pour l'atteinte des objectifs initiaux devaient encore être menées.

Suite au refus de l'Union Européenne d'accorder la prorogation de douze mois souhaitée par le PRASAC, un appui financier de la Commission de la CEMAC à travers le mécanisme de financement FODEC (Fonds de Développement Communautaire) géré par la BDEAC (Banque de développement des Etats de l'Afrique Centrale) avait été sollicité pour conduire les activités résiduelles du Projet. Cette demande fut concluante par l'obtention de l'enveloppe de **538 825 107 francs CFA**. La première tranche des fonds nécessaires a été mise à disposition. Ce qui a permis la tenue de la quatrième réunion du comité de pilotage qui fait l'objet de ce compte rendu..

Ce document présente les grandes lignes des discussions et des décisions prises lors desdits travaux. Il est structuré comme suit :

1. Déroulement des travaux ;
2. Observations faites sur les dossiers ;
3. Conclusion ;
4. Recommandations.

1 DEROULEMENT DES TRAVAUX

Les travaux de la quatrième réunion du comité de pilotage, ce 23 mai 2017 dans la salle de réunion de l'hôtel Hilton de N'Djaména (République du Tchad), ont démarré à 9h30 pour s'achever à 19h00. Les points ci-après ont constitué le déroulement des travaux qui porte sur : le mot d'ouverture, la vérification du quorum, la validation de l'ordre du jour et l'examen approfondi des dossiers.

1.1 Mots d'ouverture

A l'entame de la réunion, le Directeur scientifique, faisant office de modérateur, a présenté les civilités aux participants et a introduit le Dr Salomon NAMKOSSERENA, Directeur Général du PRASAC, pour ses mots introductifs.

Dans ses propos très émouvants et enthousiastes, le Directeur Général souligne que la présente réunion se réalise dans un cadre nouveau où le projet Manioc a bénéficié depuis peu du financement par la BDEAC pour la conduite ses activités résiduelles, après l'arrêt brutal de la subvention de l'Union Européenne. Il précise que cette quatrième session est consacrée à l'examen des programmes de travail et budget annuel pour l'exercice 2017/2018 conformément aux échanges issus de l'atelier de relance organisé du 24 au 28 avril 2017 à Douala (Cameroun).

A la suite du Directeur Général du PRASAC, le Docteur DJONDANG KOYE, Directeur Général de l'ITRAD, en sa qualité de Président de séance, a prononcé le discours d'ouverture. Il a souhaité la bienvenue aux participants et a exprimé sa satisfaction pour la relance de ce projet avec l'appui de la CEMAC (BDEAC). Il a exprimé également sa satisfaction quant à la présence de tous les responsables d'institutions partenaires du projet. C'est, a-t-il précisé, un moment important qui consacre la relance de notre projet dont l'aboutissement sera l'appropriation des résultats par les producteurs. Il souligne qu'à ce jour, le manioc est le seul produit agricole qui fédère l'ensemble des pays de la sous-région et pour lequel, les produits transformés se trouvent dans les rayons des supermarchés des pays développés, quand ils sont à peine visibles dans nos pays. Il appelle alors les Etats ainsi que la CEMAC à supporter d'avantage cette filière. Il est nécessaire, dit-il, que les Institutions nationales s'activent à promouvoir cette filière afin d'amener les politiques à s'intéresser de façon active au financement des activités de recherche sur le manioc.

Avant de clore ses propos, il informe les Administrateurs de la terrible nouvelle du décès du Professeur Gustave BOBOSSI SERENGUE, ancien recteur de l'Université de Bangui et grand contributeur aux activités du PRASAC. Il a ensuite demandé aux participants d'observer une minute de silence en la mémoire du disparu

Après cette observation, le Docteur DJONDANG KOYE a prononcé l'ouverture des travaux de cette quatrième session du Comité de pilotage du projet manioc.

1.2 Vérification du quorum

Les institutions statutaires ont été passées en revue par le Directeur Général du PRASAC qui a vérifié tour à tour leur présence effective comme suit :

1. **CAMEROUN :**
    - IRAD représenté par son Directeur Scientifique et
    - Université de N'Gaoundéré représenté par l'Animateur régional du module 5 ;

2. **CENTRAFRIQUE :**
    - ICRA : Présent
    - Université de Bangui : Excusé;
    -
3. **CONGO :**
    - IRA : Présent
4. **GABON :**
    - le CENAREST : Présent
5. **GUINEE EQUATORIALE :**
    - le MINAGRI : Excusé
6. **TCHAD** : Présent
7. **BDEAC** : Présent
8. **CEMAC** : Présent

1.3 Validation de l'ordre du Jour

Le projet d'ordre du jour a été adopté après amendement fondé sur l'ordre de passage des dossiers par rapport à l'ordre de rangement des documents fournis et l'ajout d'un point sur les 'divers'.

1.4 Examen profond des dossiers

Les membres du Comité de pilotage ont eu à débattre sur quatre dossiers fournis par la Direction Générale du PRASAC, comprenant :

1)- Examen du suivi des recommandations du troisième comité de pilotage.
2)- Examen du dossier soumis au FODEC ;
3)- Examen du Programme de travail et budget annuel (PTBA) 2015-2016 ;
4)- Examen du rapport de l'atelier de relance & débats
5)- Examen du Programme de travail et budget annuel (PTBA) 2017-2018 ;
6)- Divers

Les différents dossiers ont été présentés par le Directeur Général du PRASAC.

2 LES OBSERVATIONS FAITES AUX DOSSIERS EXAMINES

2.1 Dossier 1 : Suivi des recommandation du troisième comité de pilotage

Ce dossier a été examiné en passant en revue toutes les recommandations (07) et le niveau de leur réalisation par le PRASAC. Deux catégories d'observations étaient faites sur l'ensemble des recommandations à savoir les observations générales et celles spécifiques.

S'agissant des observations générales, le CdP retient les points suivants :

i. Les recommandations sont mal transcrites est assez complexes à mettre en œuvre ;
ii. Les entités concernées ne sont pas explicitement identifiées et ciblées ;
iii. Les recommandations conjointes nécessitent une action d'ensemble alors que les moyens de leurs mises en œuvre sont limités ;
iv. Le PRASAC s'est limité à faire des activités relevant uniquement du projet Manioc.

En ce qui concerne les observations spécifiques aux recommandations, le tableau suivant présente les détails y relatifs.

RECOMMANDATIONS	OBSERVATIONS DU COMITE DE PILOTAGE
Relancer très rapidement (fin janvier) l'appel à candidature pour le poste restant du Conseil scientifique à l'attention des pays de la CEMAC, en privilégiant ceux des ressortissants des pays non encore représentés	La prise en compte de l'équité régionale est une nécessité. Le PRASAC doit faire prévaloir cette démarche.
Mettre en place une dynamique d'exploitation opérationnelle et de diffusion des rapports et acquis des Comités de recherche développement aux partenaires en vue d'une meilleure communication entre les acteurs de la filière (producteurs, chercheurs, Animateurs régionaux, responsables des SNRA et structures d'encadrement)	Le CDP souligne que la diffusion de la synthèse (physique ou numérique) aux partenaires (développement & recherche) encourage les échanges. Le PRASAC doit s'efforcer de les identifier et aller vers eux pour les informer des réalisations. Cette action reste importante pour le plaidoyer.
Accompagner la mise en place d'un Comité de Recherche Développement en Guinée Equatoriale	Le CdP a bien accueillie le lancement du processus de SNRA en Guinée Equatoriale. Globalement, il note que la démarche SNRA dans les Etats est à harmoniser, car ils ont des statuts disparates dans les pays. Le Cameroun reste exemplaire du fait de la séparation des rôles et des responsabilités entre les Ministères de tutelle. L'enjeu de la recherche agricole est d'axer les résultats sur le développement
Renforcer la communication entre le PRASAC et les partenaires ainsi que le SNRA et les structures d'encadrement des producteurs	Pour y parvenir, le CdP estime que la réunion des DG n'est pas suffisante. Mais c'est un des aspects clé qui permettra de mieux réfléchir sur les innovations de communications. Le CdP relève que le PRASAC doit se doter d'un plan de communication mais aussi de : - Disposer d'un canal efficace de communication en s'appuyant sur les presses écrites comme la Voix de Paysans ; - Renforcer les capacités des structures d'encadrement ; - Renforcer les capacités du Responsable de la Communication du PRASAC auprès des structures qualifiées.

Organiser un atelier régional en vue d'un diagnostic sur le fonctionnement des SNRA et leurs collaborations avec les OP de leurs pays	Le CdP souligne la nécessité d'un cadre de collaboration formelle entre les SNRA et les OP. Il faudra mutualiser et promouvoir les efforts et avantages comparatifs
Faire une évaluation des activités des Délégués Nationaux dans les pays respectifs par les DG	Le CdP note les aspects suivants : - Rôle et cahier de charges des DN ; - Indicateurs de suivi permettant au DG d'évaluer le DN ; - Les DN ont une fonction déléguée du DG du SNRA ; - Des contraintes diverses dans les Etats (SNRA) sur les responsabilités des DN ; - La réunion des DG se justifie pleinement avec les réalités présentées ; - Le PRASAC doit adresser une note de rappel à l'attention des Etats sur les procédures de gestion de comptes du projet ; - l'intérêt de disposer de trois signatures valables dont 2 nécessaires à l'émission de chèque, pour éviter des blocages en cas d'absence d'un signataire.
Rendre effective la tenue systématique des réunions du CdP avant les échéances de l'Union européenne	- Le CDP demande de bien planifier la tenue des CRD & CdP

Ces remarques et observations ont pour objet, l'amélioration de la collaboration entre le PRASAC et les SNRA.

2.2 Dossier 2 : Examen du dossier soumis au FODEC par le PRASAC

Dans la présentation du dossier, le Directeur Général du PRASAC rappelle que le projet Manioc était exécuté grâce à la subvention de l'Union européenne pour une durée de cinq ans. Cependant, le retard au démarrage des activités du projet a influencé le temps d'exécution des activités de terrain. Cette situation a amené la Délégation de l'UE à engager une procédure d'audit qui, en décembre 2015 date de fin contractuelle du projet, a conclu à l'arrêt de financement du projet. Un certain nombre de défaillances dans le respect des procédures de dépenses a été relevé par l'Union Européenne. Pour permettre de mener à termes le projet, le PRASAC a donc sollicité l'appui financier de la Commission de la CEMAC à travers son mécanisme de financement des projets de la CEMAC, en l'occurrence le FODEC (Fonds de Développement Communautaire) géré par la BDEAC (Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale). Un dossier technique et financier focalisé sur les activités résiduelles du projet (initialement envisagée pour la prorogation avec l'UE) a été argumenté et défendu (Douala & Brazzaville). C'est ainsi que la demande a été acceptée et la première tranche des fonds nécessaires est mis à la disposition du PRASAC. Grâce à cette nouvelle subvention, le PRASAC a pu réunir quelques chercheurs responsables pour discuter des aspects techniques pour la relance des activités du projet.

Les points d'échanges et discussions du Comité de pilotage à la suite de cette présentation ont été axés sur les éléments suivants :

- La révision ou l'actualisation des dates de la période de mise en œuvre des activités résiduelles du projet ;
- Le souci de prise en compte des manquements relevés par les chercheurs au cours de l'atelier de relance ;
- La mise en évidence des questionnements de recherche en vue de la deuxième phase du projet ;
- La nécessité d'échanges d'informations sur les raisons profondes de l'arrêt du financement de l'UE ;
- La possibilité de la tenue d'un atelier de réflexion sur les perspectives du projet ;
- L'appropriation des problèmes soulevés par l'UE afin d'éviter les erreurs de gestion.

En guise de clarification sur les problèmes de procédure, le Directeur Général du PRASAC s'interroge sur les dispositions à prendre pour les amendements de budget de la première tranche du FODEC et la nécessité d'un avis de non objection de la part de la BDEAC ?

A ce point précis, la BDEAC a donné les pistes de réponses ci-après :

- Comme le CDP est l'organe suprême du projet, les amendements de budget justifié par cet organe peuvent être considérés, mais l'avis de la BDEAC avant l'exécution du budget est nécessaire ;
- Le budget du PRASAC est déjà connu, la BDEAC ne peut pas remettre en cause la demande du PRASAC, toutefois les arguments et justificatifs importants doivent être fournis ;
- Il suggère au PRASAC d'examiner à fond dans le rapport d'audit de l'UE pour formuler des explications et des arguments convaincants à l'attention de la CEMAC et de la BDEAC. Ceci faciliterait d'avantage les relations d'avenir. Toutefois, le PRASAC souligne que le problème crucial de l'audit est lié aux intéressements des DN & AR ainsi que les documents de voyage des chercheurs (Boarding-pass, ordre de mission, contrepartie des pays). Il s'agissait pourtant de dépenses qui ont été soumis à l'examen du Comité de pilotage avant leur exécution.

Avant de clore ce dossier, le CdP retient sur cette question de procédures les points suivants :

- Le CdP devra examiner la question d'intéressement et de temps d'implication des Animateurs Régionaux et des Délégués nationaux pour avis ;
- L'importance de la filière manioc pour la sous-région doit conduire le PRASAC à réfléchir et à se positionner dans la perspective de recherche de nouveau financement avec les bailleurs de fonds comme la banque mondiale (BM) et la banque africaine de développement (BAD) ;
- Pour la seconde phase du projet, il sera capital de bien valoriser les résultats du colloque international envisagé à la fin du projet.

2.3 Dossier 3 : Examen du dossier sur le Programme de Travail et Budget Annuel (PTBA) 2015-2016

Le Directeur Général du PRASAC mentionne que ce dossier porte sur la genèse du processus de demande de financement au FODEC. En effet ce PTBA 2015-2016 porte sur le budget relatif aux activités de l'année 5 du projet dans le cadre de la subvention de l'Union Européenne. Il prenait en compte les activités de terrain devant être conduites en année 5 qui a coïncidé avec la période de l'Audit en cours. Cette demande n'a pas eu de suite favorable de la part du bailleur mais plutôt une notification de suspension et de l'arrêt du projet. Toutefois, le PRASAC a réintroduit une nouvelle demande pour réclamer cette tranche de la dernière année du projet. Aucune suite n'a été donnée à cette requête de la part du bailleur. Il informe ainsi les Administrateurs de cette situation qui aura d'incidence sur la programmation des activités résiduelles du projet sous financement FODEC.

Prenant acte de cette situation et constatant la difficulté de financement que rencontre le PRASAC, les membres du CDP ont insisté sur la problématique de visibilité à mettre en exergue sur les aspects suivant :

- Les échanges d'expériences avec les institutions similaires en Afrique de l'Ouest ;
- La valorisation des expériences et des acquis du PRASAC et des institutions nationales ;
- L'amélioration du transfert des résultats probants aux producteurs dans les pays en vue d'encourager les Etats à soutenir la mise en œuvre des programmes et projets régionaux ;
- La promotion d'un mécanisme de financement permanent des activités de recherche au niveau régional ;
- La prise en compte des contraintes politiques qu'ont les Etats en situation de crise ;
- La nécessité d'engager une démarche de plaidoyer dans tous les cercles de décisions en zone CEMAC (parlement régional, Conseils de Ministres et Conférence des Chefs d'Etats) ;
- La collaboration directe entre le PRASAC et les structures de développement existantes en vue d'initier des actions d'ensemble (privées, industrielles et organisations des producteurs).

2.4 Dossier 4 : Examen du rapport de l'atelier de relance & débats

Dans sa présentation, le Directeur Général relève que le PRASAC a anticipé pour organiser cet atelier du 24-28 avril 2017 à Douala (Cameroun). Il soutient que cela était nécessaire compte tenu du fait que le PTBA soumis au FODEC devrait permettre de mieux dérouler les activités résiduelles du projet en même temps d'insister sur les dysfonctionnements constatés par l'audit de l'Union Européenne. Cet atelier a réuni les Délégués nationaux du PRASAC et les Animateurs régionaux de modules opérationnels du projet qui sont à la base. Ils ont été consultés sur la faisabilité technique et financière des activités dans le cadre de la programmation et la prise en compte des activités omises. Ainsi les acteurs de mise en œuvre du projet ont fait de nouvelles propositions techniques et financières nécessitant un réaménagement du budget du FODEC. Des recommandations ont été formulées à l'endroit des Délégués nationaux, des Animateurs régionaux et de la Direction Générale. Certaines

recommandations impliquent également la responsabilité des Directeurs Généraux des Systèmes nationaux de recherche agricole des pays la zone CEMAC.

Les idées qui ont constitué l'essentiel des débats sont ci-après synthétisées :

1. A propos des bourses au Cameroun, une requête de l'Animateur de module 5 a été déposée et les dispositions sont prises pour satisfaire cette revendication moyennant des justificatifs d'inscription et d'état d'avancement des travaux de thèses ;
2. Sur l'implication formelle des Délégués nationaux à la mise en œuvre des activités, le CdP convient que le PRASAC fait la sensibilisation pour leur signifier la non prévision de leurs arriérés (DN, Comptables nationaux et AR) dans le budget des activités résiduelles du projet que le FODEC finance. Il en est de même pour les boursiers sur la prolongation de bourse pour la finalisation de leurs formations.
3. S'agissant des doléances spécifiques présentées en vue d'appuyer la soutenance des thèses de certains boursiers du projet à savoir : **Madame OTABO Françoise** (IRA-Congo), **MOMA Crescence** (Cameroun) **NADJIAM DJIRABAYE** (ITRAD-Tchad) et **DJINODJI REOUNGAL** (ITRAD-Tchad) ; le Comité a statué en demandant au PRASAC de sensibiliser les responsables de leurs Institutions respectives. Mais, avec la situation de crise dans les Etats, il a autorisé que le PRASAC propose un réaménagement du budget en examinant la possibilité de prendre en compte les situations de MOMA Crescence (Cameroun) et de DJINODJI REOUNGAL (ITRAD Tchad) dont les cas n'ont pas été soulevés lors de l'atelier de Douala à cet effet. Le point a donc été renvoyé au dossier consacré à l'examen du PTBA 2017-2018 ;
4. Concernant les précisions de gestion liée à ce nouveau financement, le CdP demande qu'une note explicative soit faite par le PRASAC et envoyée aux SNRA ;
5. Au sujet de la gestion des bourses et des candidats aux soutenances, le PRASAC mentionne que le budget actuel du FODEC n'est pas en mesure de supporter de charges supplémentaires. Mais le CdP remarque globalement que les boursiers nationaux sont souvent hors du contrôle des responsables des SNRA. Cette situation ne permet pas à ces derniers de prendre de décisions efficaces.

Avec ces observations, il a été décidé de passer à l'examen du dossier suivant.

2.5 Dossier 5 : Programme de Travail et Budget Annuel (2017-2018) réaménagé

Le dossier porte sur le budget initial du FODEC et celui qui a été réaménagé pour permettre la prise en compte de certaines contraintes techniques soulevées lors de l'atelier de relance. Pour des précisions, le Directeur Général du PRASAC a renvoyé les Administrateurs aux détails présentés dans le document soumis à l'examen.

Parmi les éléments débattus en cette plénière, nous relevons les points ci-après :

1. La nécessité de faire le focus sur les lignes du budget réaménagées ;
2. Le montant exact sollicité par les candidats en instance de soutenance est de l'ordre de 4,5 millions ;
3. les justifications de bourse par les étudiants est une condition nécessaire de la bonne gestion de bourse allouée ;
4. le CdP retient que pour les doléances présentées, il faut :

i. Fixer un seuil minimal qui permet au PRASAC de faire le réajustement des lignes ;
ii. Dégager le gap recherché dans la ligne Semaine doctoriale de la 1e phase du budget; ensuite fusionner les deux semaines doctoriales en une seule et la réaliser dans la 2ème phase du budget;
iii. Une sous-commission doit définir des critères objectifs pour la sélection des dossiers de demande.

5. Le PRASAC propose d'agir sur la ligne « semaine doctoriale » étant donné que cette ligne est reportée pour être mise en œuvre au cours de la deuxième phase de financement ;
6. Le respect des procédures de dépenses sur cette question de bourses est incontournable. Il est donc recommandé de procéder par les appels d'offre pour permettre l'égalité des chances aux boursiers du projet avant d'étudier les dossiers à soutenir.

Avec ces remarques et suggestion, le dossier a été approuvé avec les amendements apportés en vue de prendre en compte les nouvelles contraintes.

2.6 Dossier 6 : Point sur les divers

Ce dossier a été vidé de son contenu du fait que les débats entretenus dans les autres dossiers régulièrement inscrits dans l'ordre du jour, ont abordés largement les points prévus à cet effet

3 CONCLUSIONS

Les principales discussions évoquées lors des travaux ont été constructives. Elles ont permis au PRASAC de se rendre compte de l'importance accordée à la question de relance du projet manioc et les attentes des différents partenaires, ceci en termes de résultats scientifiques et de management des activités.

Le Comité de Pilotage a ainsi validé le budget réaménagé conformément aux recommandations de l'atelier de relance du projet manioc tenu à Douala du 23 au 28 mai 2017. Il a instruit la Direction Générale d"adresser rapidement une demande de non objection à la BDEAC.

Les Responsables des SNRAs ont également noté avec satisfaction l'importance de l'appui de la CEMAC au projet Manioc à l'endroit du PRASAC et de leurs structures. Ils ont tous émis le vœu de voir boucler avec grand succès ce projet Manioc dans sa version du FODEC. Pour cela, ils ont invité le PRASAC à mettre du paquet sur les aspects suivants :

- La valorisation des acquis du projet et le transfert des technologies aux utilisateurs finaux ;
- La promotion des échanges entre acteurs et institutionnels pour une meilleure prise en compte des besoins de chacun ;
- La promotion de la visibilité de l'institution régionale à travers le partage d'expérience ;

- La constitution d'un groupe de lobbying au sein des instances de décisions de la Communauté ;
- La promotion de nouveaux projets et la recherche de financement ;
- Etc.

Dans ses aspects protocolaires, la réunion s'est déroulée avec succès et les Administrateurs ont exprimé toutes leurs satisfactions. Ils ont adressé un vif remerciement à l'endroit de l'ITRAD et de la République du Tchad en général.

4 RELEVES DE RECOMMANDATIONS

Les recommandations issues des travaux de la 4ème session du comité de pilotage du projet manioc dont la responsabilité est collective, sont ci-après présentées :

AU COMITE DE PILOTAGE

Recommandation 1 : Faire une motion spéciale de remerciement à l'endroit de la Commission de la CEMAC. La teneur de cette motion est comme suit : « *Le Comité de pilotage du projet manioc, réuni en sa quatrième session ordinaire à N'Djamena au Tchad, le 23 mai 2017, salue avec enthousiasme l'excellente nouvelle du financement du projet par la CEMAC à travers la BDEAC. Il affirme que cet acte courageux et salutaire confirme l'engagement des Chefs d'Etats et de la Commission de la CEMAC à mettre en œuvre les activités de recherche scientifique au service du développement de nos pays. Il exprime donc ses remerciements aux Chefs d'Etats et au Président de la Commission de la CEMAC* ».

AU PRASAC

Recommandation 2 : Informer les boursiers du projet sur la possibilité qui leur est offerte d'obtenir un appui exceptionnel d'au plus 1,5 millions en vue de la finalisation de leurs travaux (master & thèse). A cet effet, une demande doit être adressée à l'Animateur Régional du module 6 qui la transmettra avec avis motivé à la Direction Générale du PRASAC. Le dossier de demande doit être composé de :

- La demande du candidat ;
- Les rapports d'étapes
- L'avis du Directeur de thèse ;
- La note de convocation de Jury de soutenance.

Recommandation 3 : Entreprendre la réflexion en vue de définir et mettre en œuvre une deuxième phase du projet Manioc, dont l'objet sera de consolider les acquis et assurer l'effectivité de transfert des connaissances et des technologies aux Etats (Ministères en charge de l'agriculture) et aux producteurs/transformateurs et utilisateurs finaux du manioc.

Recommandation 4 : Adresser une motion spéciale de félicitation au Docteur NAMKOSSERENA, Directeur Général sortant du PRASAC, pour n'avoir pas baissé les bras après l'arrêt brutal du financement du projet par l'Union Européenne. Grâce à son leadership,

il a réussi à présenter à la Commission de la CEMAC un dossier convainquant ayant entraîné le financement de la BDEAC.

Débutés à 09h30, les travaux ont pris fin à 19h00.

N'Djaména, le 23 Mai 2017

Le Président

Dr. DJONDANG KOYE

LISTE DES PARTICIPANTS

PAYS	NOM & PRENOM	INSTITUTION	ADRESSE
Cameroun	EHABE Eugène Ejolle	IRAD	Email: eugene.ehabe@gmail.com Tél : +237 675495708
	NDJOUENKEU Robert	Univ. N'Gaoundéré	Email: rndjouenkeu@gmail.com Tél :+237 677 63 47 60
Centrafrique	GOTHARD-BASSEBE Ernest	ICRA	Email: gbassebe@yahoo.fr Tél : +236 75503407
Congo	BANI Grégoire	IRA	Email: iracongobzv@gmail.com Tél :+242 06 6688174
Gabon	IDIATA Daniel Franck	CENAREST	Email: idiata@yahoo.fr Tél : +241 06 61 15 24
Tchad	DJONDANG KOYE	ITRAD	Email: djondang_koye@yahoo.fr Tél : +23566268309
BDEAC	TAGO Laurent-Blaise	Représentant Résident	Email: L.tago@bdeac.org Tel: +23568550001
CEMAC	PONG-BALLET Robert	Chargé des Projets	Email: pongballetr@yahoo.fr Tel: +23675054602
PRASAC	NAMKOSSERENA Salomon	DG	Email: namkosserenas@yahoo.fr Tél : +235 68 19 18 67.
	MOULIOM PEFOURA Alassa	DS	Email: mouliompefoura@yahoo.fr Tél : +235 68422005
	YAPARA DJONBE	DAF	Email: dyapara@yahoo.fr Tél : +235 66 28 18 40
	MBOMIO NCHAMA Apolonio	CF	Email: mbomionchama@gmail.com Tél : +235 62345092
	HISSENE HIREKE Brahim	DN (Tchad)	Email: hessene_hireke@yahoo.fr Tél : 23566206383
	DAOUD Borgoto	SIC	Email: djimadam@yahoo.fr Tél : +235 63 46 76 96 / 99 28 69 23
	KOLELAS NTOUMI Juste Aurélien	SAF	Email: aurelienkolelas@yahoo.com Tél : +235 63 68 74 32
	ONDO AZI Alain Serges	CSPV	Email: ondoazi@gmail.com Tél : +235 65 81 36 81